

L'immeuble bâti visité objet de la présente mission :
Maison d'habitation sise 6 avenue de l'Eglise 63500 Perrier

Désignation des bâtiments, des dépendances, des ouvrages ou parties d'ouvrage objet de la présente mission :

Maison individuelle élevée sur 3 niveaux

Logement vacant lors de la visite	oui		Présence d'enfant (s) mineur (s)	non
Bien vendu vide d'occupants	oui		Si oui, âge	-
Présence d'adultes	non	Nombre :	nombre d'enfants de – de 6 ans	-

Le donneur d'ordre (DO) : Maître GUIDE Huissier de Justice

Le propriétaire de l'immeuble bâti : Mr RIBEIRO DA COSTA / BRED Banque Populaire

Adresse : 6 avenue de l'Eglise 63500 Perrier

Conclusions

134	Unités de diagnostic (UD) dont :
28	UD non comptabilisées
96	UD classe 0 (71,6 %) Revêtement contenant du plomb à une concentration < 1mg/cm ²
4	UD classe 1 (2,9 %) Revêtement non visible contenant du plomb à une concentration > 1mg/cm ²
6	UD classe 2 (4,4 %) Revêtement a l'état d'usage contenant du plomb : concentration > 1mg/cm ²
0	UD classe 3 (0 %) Revêtement dégradé contenant du plomb à une concentration > 1mg/cm ²
Il existe au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : Le propriétaire veille à l'entretien des revêtement les recouvrant afin d'éviter leur dégradation future.	

Le présent rapport est valable pour une durée d'un an à compter du 21 septembre 2021
(sauf éventuels travaux mettant au jour d'anciens revêtements)

Etabli par : David DUPUIS, gérant de la Sarl CEDITECH, technicien opérateur de repérage.

Certification plomb : C045-SE05-2016, RCP GAN 111.456.170.

Appareil à fluorescence X : NITON XLP 300, source radioactive au cadmium 109 de 370 MBq,

Chargement de la source 30/10/2019.

Nombre de pages du rapport : 13 pages dont 5 pages d'annexes

Mesures effectuées par David DUPUIS, le : 21 septembre 2021

Date d'émission du présent rapport : à Riom le 21 septembre 2021



Le présent document est produit pour satisfaire aux exigences des articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique, ainsi qu'au décret n° 2006-474 et arrêté du 19 août 2011.

SOMMAIRE

Eléments d'identification	page 1
Auteur du constat	
Appareil de Mesure	
Site et nature de l'immeuble visité	page 2
Information du commanditaire	
Méthodologie employée	
Présentation des résultats	page 3
Tableaux de mesures	page 4

AUTEUR DU CONSTAT

Le Cabinet d'expertise CEDITECH est représenté par notre technicien bâtiment «opérateur de repérage» David DUPUIS assuré dans le cadre de la mission d'opération de constat de risques d'exposition au plomb près de GAN - RCP GAN 111.456.170 valable jusqu'au 31 décembre 2021
Agrément ASN T 630329 valable jusqu'au 20 mars 2025
Personne Compétente en Radioprotection : David DUPUIS

Certification de compétence de l'opérateur de diagnostic :

	<p>Je soussigné, David DUPUIS déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par Qualit'compétences pour la spécialité : « Plomb » Certification N°: C045-SE05-2016 valide jusqu'au : 24/10/2022 <i>Cette information est vérifiable auprès de :</i> Qualit'compétences Certifications – Villa Dallas - 18 avenue de l'Europe 31250 RAMONVILLE ST AGNE</p>
--	---

SITE ET NATURE DE L'IMMEUBLE BATI OBJET DE LA MISSION

Liste des locaux visités :

Entrée, séjour, cuisine, WC, Salle bain, escalier, palier, 3 chambres

Année de construction : avant 1949

Référence cadastrale : non communiqué

Exclusions (liste des ouvrages parties ou éléments d'ouvrage non examinés et justification) :

Dépendance, grange et cave : non habitable

Véranda : construction > 1949

Escalier et chambre 4 : aménagement postérieur à 1949 d'un comble

INFORMATION DU COMMANDITAIRE

L'exonération de la garantie des vices cachés, prévue à l'article L 1334-5 (anciennement L. 32-5) du code de la santé publique, a le même champ d'application que l'état des risques. En conséquence, dans le cas d'une copropriété régie par la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, si l'état des risques ne porte que sur les parties privatives mises en vente, sans être réalisé sur les parties communes, le vendeur ne pourra pas s'exonérer de la garantie des vices cachés les concernant.

METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ont été réalisées selon la norme NF X 46-030. Les mesures de plomb sont réalisées avec un appareil portable à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

Valeur de référence :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm².

Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²).
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²).
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, chaque local est divisé en plusieurs zones auxquelles est attribuée une lettre (A,B,C...).

La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le schéma de repérage (voir en annexe). Les autres zones sont nommées B, C, D... dans le sens des aiguilles d'une montre.

Les unités de diagnostic faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau ci-dessous, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation :

Concentration surfacique en plomb	Type de dégradation	Classement
< seuil		0
> seuil	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

TABLEAU DES MESURES

Les murs sont numérotés depuis la porte d'entrée dans le local visité et dans le sens des aiguilles d'une montre.

EU : état d'usage – NV : non visible – ND : non dégradé – D : dégradé

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
	Calibrage					0					

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
1	Entrée	A	porte ext	bois	lasure	0	0			0	
2		A	porte int	bois	lasure	0	0			0	
3		B	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
4		C	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
5		D	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
6		E	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
7		F	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
8		-	plinthe	carrelage	-	-	-			-	
9		-	plafond	enduit	peinture	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
10	Séjour	A	porte ext	bois	peinture	0	0			0	
11		A	porte int	bois	peinture	0	0			0	
12		A	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
13		B	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
14		B	embrasure	enduit	papier peint	2,3			NV	1	
15		B	fenêtre > 49	-	-	-	-			-	
16		B	volet	pvc	-	-	-			-	
17		B	tablette	bois	peinture	0	0			0	
18		B	allège	enduit	papier peint	0	0			0	
19		C	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
20		C	embrasure	enduit	papier peint	2			NV	1	
21		C	fenêtre > 49	-	-	-	-			-	
22		C	volet	pvc	-	-	-			-	
23		C	tablette	bois	peinture	0	0			0	
24		C	allège	enduit	papier peint	0	0			0	
25		D	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
26		-	plinthe	carrelage	-	-	-			-	
27		-	plafond	enduit	peinture	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
28	Cuisine	A	embrasure	enduit	papier peint	0	0			0	
29		A	porte ext	bois	peinture	0	0			0	
30		A	porte int	bois	peinture	0	0			0	
31		A	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
32		B	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
33		B	embrasure	enduit	papier peint	0	0			0	
34		B	fenêtre > 49	-	-	-	-			-	
35		B	volet	pvc	-	-	-			-	
36		B	tablette	bois	peinture	0	0			0	
37		B	allège	enduit	papier peint	0	0			0	
38		C	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
39		D	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
40		-	plinthe	carrelage	-	-	-			-	
41		-	plafond	enduit	peinture	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
42	Placard	A	porte ext	bois	peinture	0	0			0	
43		A	porte int	bois	peinture	0	0			0	
44		B	mur	enduit	peinture	0	0			0	
45		C	mur	enduit	peinture	0	0			0	
46		D	mur	enduit	peinture	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
47	WC	A	porte ext	bois	peinture	4			EU	2	
48		A	porte int	bois	peinture	4			EU	2	
49		A	mur	enduit	peinture	0	0			0	
50		B	mur	enduit	peinture	0	0			0	
51		C	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
52		D	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
53		-	plafond	bois	peinture	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
54	Salle bain	A	porte ext	bois	peinture	0	0			0	
55		A	porte int	bois	peinture	0	0			0	
56		A	mur	carrelage	-	-	-			-	
57		B	mur	carrelage	-	-	-			-	
58		C	mur	carrelage	-	-	-			-	
59		C	embrasure	carrelage	-	-	-			-	
60		C	fenêtre > 49	-	-	-	-			-	
61		C	allège	carrelage	-	-	-			-	
62		D	mur	carrelage	-	-	-			-	
63		-	plafond	enduit	peinture	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
64	Escalier	-	marche	moquette	-	-	-			-	
65		-	contremarche	moquette	-	-	-			-	
66		-	balustre	acier	peinture	0	0			0	
67		-	main courante	acier	peinture	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
68	Palier	A	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
69		B	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
70		C	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
71		D	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
72		D	porte ext	bois	peinture	0	0			0	
73		D	porte int	bois	peinture	0	0			0	
74		-	plafond	enduit	papier peint	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
75	Chambre 1	A	porte ext	bois	peinture	6			EU	2	
76		A	porte int	bois	peinture	6			EU	2	
77		A	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
78		A	porte ext	bois	peinture	4			EU	2	
79		A	porte int	bois	peinture	4			EU	2	
80		B	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
81		C	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
82		C	embrasure 1	enduit	papier peint	9			NV	1	
83		C	fenêtre 1 > 49	-	-	-	-			-	
84		C	volet 1	pvc	-	-	-			-	
85		C	tablette 1	bois	peinture	0	0			0	
86		C	allège 1	enduit	papier peint	0	0			0	
87		C	embrasure 2	enduit	papier peint	12			NV	1	
88		C	fenêtre 2 > 49	-	-	-	-			-	
89		C	volet 2	pvc	-	-	-			-	
90		C	tablette 2	bois	peinture	0	0			0	
91		C	allège 2	enduit	papier peint	0	0			0	
92		D	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
93		-	plinthe	bois	peinture	0	0			0	
94		-	plafond	enduit	peinture	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
95	Placard	A	porte ext	bois	peinture	0	0			0	
96		A	porte int	bois	peinture	0	0			0	
97		B	mur	enduit	peinture	0	0			0	
98		C	mur	enduit	peinture	0	0			0	
99		D	mur	enduit	peinture	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
100	Chambre 2	A	porte ext	bois	peinture	0	0			0	
101		A	porte int	bois	peinture	0	0			0	
102		A	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
103		B	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
104		B	embrasure	enduit	peinture	0	0			0	
105		B	fenêtre > 49	-	-	-	-			-	
106		B	volet	pvc	-	-	-			-	
107		B	tablette	bois	lasure	0	0			0	
108		B	allège	enduit	peinture	0	0			0	

109		C	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
110		C	embrasure	enduit	peinture	0	0			0	
111		C	fenêtre > 49	-	-	-	-			-	
112		C	volet	pvc	-	-	-			-	
113		C	tablette	bois	lasure	0	0			0	
114		C	allège	enduit	peinture	0	0			0	
115		D	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
116		-	plinthe	bois	peinture	0	0			0	
117		-	plafond	enduit	papier peint	0	0			0	

N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
117	Chambre 3	A	porte ext	bois	peinture	0	0			0	
118		A	porte int	bois	peinture	0	0			0	
119		A	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
120		B	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
121		B	embrasure	enduit	papier peint	0	0			0	
122		B	fenêtre > 49	-	-	-	-			-	
123		B	volet	pvc	-	-	-			-	
124		B	tablette	bois	lasure	0	0			0	
125		B	allège	enduit	papier peint	0	0			0	
126		C	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
127		D	mur	enduit	papier peint	0	0			0	
128		-	plinthe	bois	peinture	0	0			0	
129		-	plafond	enduit	papier peint	0	0			0	

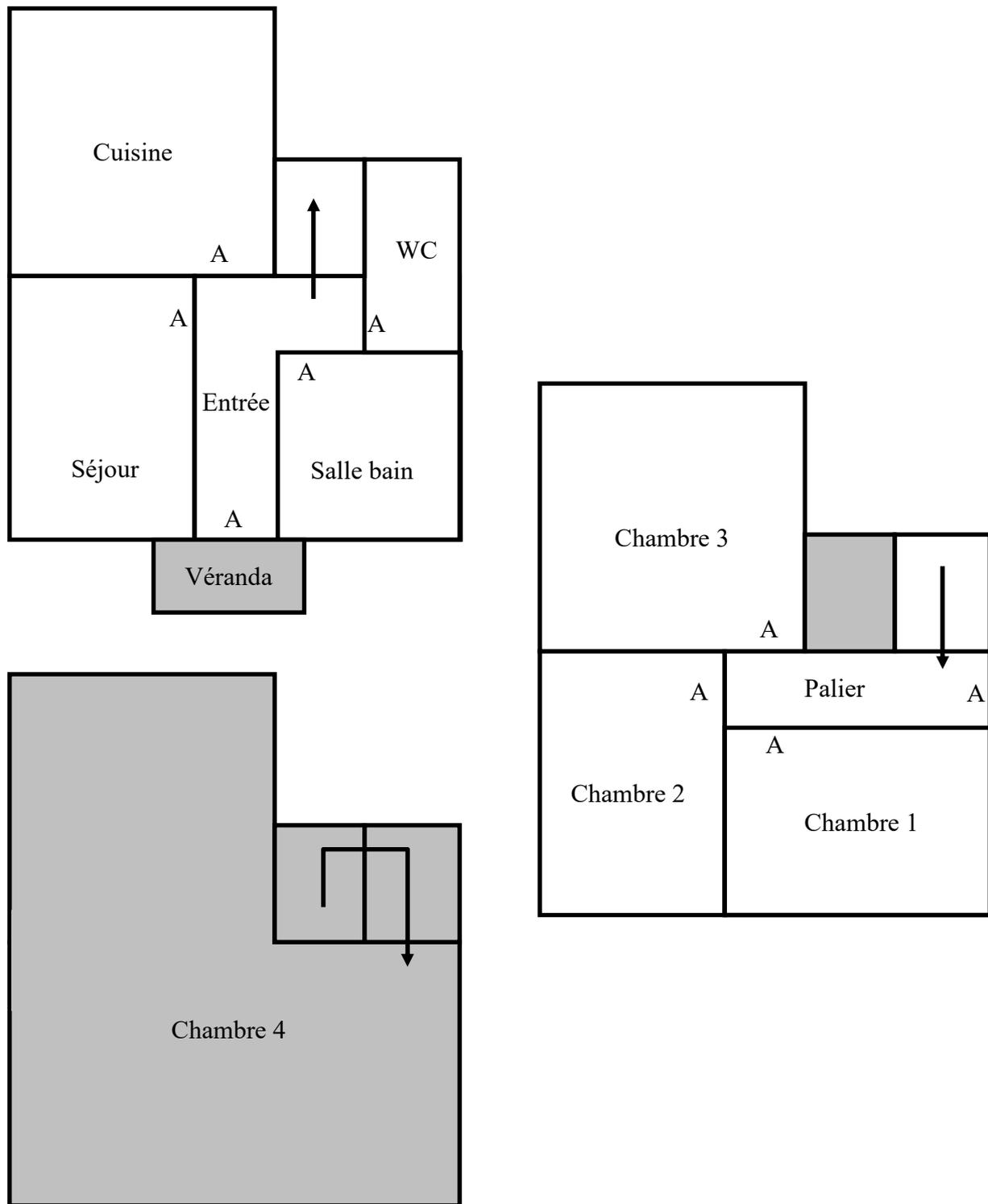
N° mesure	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Concentration (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
130	Placard	A	porte ext	bois	peinture	0	0			0	
131		A	porte int	bois	peinture	0	0			0	
132		B	mur	enduit	peinture	0	0			0	
133		C	mur	enduit	peinture	0	0			0	
134		D	mur	enduit	peinture	0	0			0	

Fin des tableaux de mesures.

Au moins 1 local parmi les locaux objet du présent constat présente au mois 50 % d'unités de classe 3	Non
L'ensemble des locaux objet du présent constat présente au mois 20 % d'unités de classe 3	Non
Les locaux objet du présent constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer, ou en tout ou partie effondré	Non
Les locaux objet du présent constat présentent des traces de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs éléments unitaires d'une même pièce	Non
Les locaux objet du présent constat présentent plusieurs éléments unitaires d'une même pièce recouverts de moisissure ou de nombreuses tâches d'humidité	Non

Fin du présent rapport (hors annexes)

Schéma d'implantation
*Non côté et non structurel**



** Ce schéma non coté et non contractuel a pour unique utilité d'aider à la compréhension du repérage. Il n'y a aucune indication structurelle du bâtiment visité.*

NOTE D INFORMATION

***Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb
sachez que le plomb est dangereux pour la santé.***

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- lutez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Fin

Précautions à prendre si vous réalisez vous-même des travaux portant sur des peintures au plomb

Du fait de son interdiction déjà ancienne, la peinture d'origine contenant du plomb à l'intérieur des logements a généralement été recouverte et se trouve en sous-couche des revêtements apparents (peinture, papier peint, tissu, toile, etc...), voire doublage de divers types, le cas échéant. On la rencontre aussi bien sur les éléments de menuiserie que sur les surfaces murales et les plafonds. Certaines peintures anciennes décoratives, de type faux-bois, faux-marbre etc., que l'on trouve plus fréquemment dans les parties communes peuvent avoir été conservées sans être recouvertes et se trouveront alors directement en surface.

En conséquence, tous les travaux susceptibles d'atteindre ou d'endommager les couches profondes de peinture, ou qui visent à les supprimer, présentent **un risque d'exposition au plomb** : préparation des fonds, ouverture de fissures, grattage, ponçage, *a fortiori* décapage, percements importants, démolition de cloison, etc....

Très important :

En aucun cas les jeunes enfants et les femmes enceintes ne doivent être présents pendant la réalisation des travaux.

• Avant de commencer les travaux :

- **Isoler** le mieux possible la zone de travail du reste du logement, qu'il s'agisse d'une pièce ou d'une partie de celle-ci, et en interdire l'accès pendant les travaux (film polyane épais ou similaire). Assurer une bonne **ventilation** à l'intérieur de la zone de travail.
- Retirer, protéger ou emballer le mobilier et les effets personnels ou les objets d'usage courant, vaisselle, etc..., afin d'éviter qu'ils ne soient souillés par la **poussière**. Utiliser des films auto-adhésifs, plus pratiques.
- **Bâcher** le sol avec un matériau à usage unique (film polyane épais ou autre).
- Prévoir le matériel de nettoyage : formats de gaze imprégnée à usage unique ou à défaut serpillière qui sera jetée après usage, sacs poubelles épais, étanches et résistants, balai à franges qui sera jeté après usage.
- Prévoir une **protection individuelle** pour les travaux pouvant produire de la poussière : masque respiratoire jetable (norme NF EN 149 FFP3S), combinaison de travail jetable, sur-chaussures. Ces équipements se trouvent facilement dans les magasins spécialisés ou de bricolage.
- Prévoir un **aspirateur** équipé d'un filtre à haute ou très haute efficacité qui retiendra les particules fines. Ce matériel existe en location dans les magasins spécialisés dans la location d'outillage.

Document élaboré par Patrice LUCCHINI (Responsable de l'association Habitat santé développement 93) dans le cadre des travaux du Comité technique plomb (version juillet 2007)

- **Mesures d'hygiène pendant les travaux :**

- **Après chaque phase de travail**, se laver les mains et le visage ; prendre une douche en fin de journée.
- Retirer ses **vêtements de travail** avant de circuler dans le logement et éviter tout contact avec les jeunes enfants durant les travaux.
- **Laver** immédiatement en machine les vêtements utilisés pour les travaux s'ils ne sont pas à usage unique.

- **Comment procéder ?**

- **Sur les surfaces murales et les plafonds :**

- Eviter le décapage quel qu'en soit le mode.
- Préférer le **recouvrement** par un matériau de votre choix, selon l'usage de la pièce, à la simple application d'une peinture.
- **Privilégier** le papier peint ou le papier à peindre, la toile de verre, etc..., dans les pièces sèches, et la pose de carrelage dans les pièces humides.
- Ne réaliser que les travaux de **préparation des fonds strictement nécessaires** : rebouchage de fissures, retrait de la peinture non adhérente...
- Ne jamais **poncer** à sec les anciens revêtements. Si un égrenage est nécessaire, pulvériser la surface régulièrement avec de l'eau et utiliser un abrasif résistant à l'eau.
- Ne jamais utiliser de **ponceuse électrique** pour retirer les anciennes couches de peintures.
- Décoller les papiers peints à la **décolleuse à vapeur** plutôt qu'au grattoir.
- Si une peinture est choisie et non un matériau de recouvrement, privilégier le **lessivage** des murs et plafonds avant toute mise en peinture ; appliquer une première couche d'impression pour bloquer les fonds avant l'application en deux couches de la peinture définitive.

- **Sur les menuiseries :**

- Eviter le décapage quel qu'en soit le mode. Si le décapage apparaît nécessaire, ne pas décapier la peinture à la flamme nue ou au décapeur thermique, mais préférer des **décapants caustiques** en phase aqueuse (éviter les solvants de type dichlorométhane).
- Privilégier le **remplacement** des éléments mobiles en mauvais état : les fenêtres en particulier, mais aussi les plinthes.
- Si les menuiseries sont **en bon état** et si vous décidez de les repeindre, procéder comme décrit pour les surfaces murales pour la préparation des fonds.
- Pour la **peinture de finition**, préférer une peinture de type laque, plus résistante, en particulier pour les éléments soumis à un usage ou à un passage intensif ou régulier : portes, fenêtres, plinthes.

- **Pour les percements :**

- Préférer un outillage équipé d'un système de captation des poussières **à la source**.
- Aspirer **immédiatement** les poussières produites ou résidus tombés au sol et procéder à un essuyage humide du sol.

Document élaboré par Patrice LUCCHINI (Responsable de l'association Habitat santé développement 93)
dans le cadre des travaux du Comité technique plomb (version juillet 2007)

- **Pour le nettoyage :**

- **Nettoyer à l'avancement du travail :** ne pas laisser **s'accumuler** au sol les poussières, déchets de peinture ou les résidus qui doivent être déposés dans un sac poubelle étanche et résistant au fur et à mesure de leur production.
- Utiliser un **aspirateur** à haute ou très haute efficacité muni d'un filtre à particules (un aspirateur ordinaire refoule dans l'atmosphère les poussières fines).
- En fin de tâche, **plier** soigneusement la bâche au sol et la déposer dans le sac poubelle réservé à la réception des déchets.
- Utiliser des gazes ou autres matériaux à **usage unique** pour les nettoyages. Le sol peut aussi être nettoyé avec un balai à franges trempé dans une solution d'eau additionnée de détergent ou des serpillières qui seront jetées après usage, puis rincé à l'eau claire.

- **Pour l'élimination des déchets :**

- Les sacs contenant les déchets (bâche, poussières, écailles, vieux papier peint, résidus de peinture, filtres d'aspirateur, combinaison et formats de nettoyages, etc...) sont déposés dans la poubelle pour ordures ménagères de l'immeuble ou déposés dans une déchetterie s'il en existe une près de chez vous. Ne pas y mettre **pas de gravats** qui doivent être conditionnés séparément.
- Les éléments de menuiserie retirés (fenêtres, portes, etc.), les gravats, carrelages, etc., peuvent être déposés en **déchetterie**. A défaut, se renseigner auprès de votre mairie pour les faire enlever.